

INTERSOL 2005

Rapport de la session 2 du mercredi 20 Avril 2005

Ré-appropriation des espaces : Comment faire ?

Modérateurs : Jean-Marc GASPERI (PCSSP), Thierry BLONDEL (UCIE), et Franck KARG (UPDS)

Concernant la session 2, les organisateurs d'Intersol souhaitaient ouvrir le débat de la réoccupation des espaces pollués par les anciennes activités industrielles ou de services.

Cette stratégie relève pleinement du développement durable, car faire du renouvellement urbain ou réoccuper de manière sécurisée d'ancien site, c'est, de fait, économiser autant d'espaces naturels ou agricoles.

L'ensemble des débats, tant techniques que juridiques, ont montré qu'avec la « Loi Risques » du 30 juillet 2003, on était à un point de passage entre les obligations réglementaires et environnementales de remise en état, qui incombent à tout industriel à cessation d'activité, et les bonnes pratiques de gestion que tout repreneur du site doit mettre en œuvre.

On passe donc progressivement d'une préoccupation principalement sanitaire et environnementale, à une préoccupation foncière et urbanistique.

Même si les décrets d'application de la « Loi Risques » ne sont pas tous encore sortis, la volonté manifeste du législateur est une invitation forte à la négociation, sous l'égide du Préfet, entre tous les acteurs de la reconversion des anciens sites.

Les débats sur les outils techniques et juridiques, porté par plusieurs intervenants lors de la session du 20 avril, sont prometteurs d'évolutions tant méthodologiques que stratégiques et pragmatiques.

Ainsi, il a été fait largement référence à l'apport nécessaire, à cette gestion du passif, des dispositifs de mise en place de servitudes d'usage des sols.

Nul doute que cette évolution laissera une place importante au savoir-faire des éco-acteurs que sont les bureaux d'études spécialisés dans le diagnostic, la caractérisation et l'appréciation des risques, les conseils spécialisés dans l'accompagnement réglementaire et juridique de ces démarches, et les cellules d'appui aux collectivités territoriales.

La conclusion des présentations et des débats occasionnés est qu'il est fondamental qu'urbanistes et experts-conseils travaillent de concert à l'élaboration de solutions durables de réoccupation des sites, acceptées notamment par les populations concernées.